

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 6 août 2012 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Daniel Bernier, conseiller au siège #2

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
 - 8.2. Rétrocession d'une partie du 5^e Rang Est au propriétaire adjacent (Monsieur Antoine Harrisson)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Appel d'offres public pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables
 - 9.2. Étude d'avant-projet relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Entente avec la SHQ concernant le programme de supplément au loyer (PSL)
 - 10.2. Programme de crédit de taxes foncières à la construction résidentielle
 - 10.3. Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Politique pour la location de matériel et d'équipement au centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Appui au maintien de quatre circonscriptions électorales pour l'Est-du-Québec
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2012-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 août 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2012-139 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2012

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 juillet dernier ;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 juillet 2012 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

*4. Présentation et adoption des comptes***2012-140 APPROBATION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2012**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 juillet 2012 :

Liste des comptes à payer	263 024,87	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	896,77	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3254 au #3275)	13 870,78	\$
Total des comptes au 31 juillet 2012	277 792,42	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucun point n'a été soulevé.

*8.1 Appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal***2012-141 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PROPANE**

Considérant que le contrat de vente à prix fixe avec Sonic Propane pour l'approvisionnement en propane vient à échéance le 30 septembre prochain ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de demander des soumissions sur invitation pour l'approvisionnement en propane. Un prix fixe au litre livré sera demandé et devra être valide jusqu'au 30 septembre 2013. Le soumissionnaire devra fournir les réservoirs nécessaires. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Sonic Propane ;
- Supérieur Propane.

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 4 septembre 2012 à 11h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Rétrocession d'une partie du 5e Rang Est au propriétaire adjacent (Monsieur Antoine Harrisson)

2012-142 RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN DU 5^E RANG AU PROPRIÉTAIRE ADJACENT

Considérant que le conseil municipal désire régulariser l'existence d'une ancienne assiette de chemin municipal actuellement fermé à la circulation automobile, soit une partie de l'ancien chemin du cinquième rang située sur une partie du lot 631-1 et ayant une superficie de 674,7 mètres carrés ;

Considérant qu'il a lieu de céder cette assiette de chemin au propriétaire adjacent, soit Monsieur Antoine Harrisson, afin qu'il puisse procéder à la vente de sa propriété située au 137, Route 297 à Baies-des-Sables ;

Considérant les articles 66 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de rétrocéder gratuitement à Monsieur Antoine Harrisson l'ancienne assiette de chemin du cinquième rang d'une superficie de 674,7 mètres carrés et située sur une partie du lot 631-1 tel qu'identifié sur le plan numéro 3130-1 préparé par Monsieur Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre, et inscrit dans ses minutes sous le numéro 4352.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à cette transaction auprès d'un notaire au choix du cessionnaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Appel d'offres public pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables

2012-143 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Considérant que le contrat avec « Exploitation Jaffa inc. » pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables prend fin au 31 décembre 2012 ;

Considérant l'article 935 du *Code municipal du Québec* relatif à l'adjudication de contrat comportant une dépense de plus de 100 000\$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu :

- D'accepter le devis de soumission tel que déposé et préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe ;
- D'accepter toutes modifications mineures éventuelles au devis pour corriger certaines problématiques soulevées lors de la période d'appel d'offres par lesquelles les soumissionnaires seront avisés par addenda ;
- D'afficher la demande de soumissions publiques dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 4 septembre 2012 à 15h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2 Étude d'avant-projet relative au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur sud de la route 132

Le directeur général fait le dépôt de l'étude d'avant-projet préparé par la firme Roche en date de juillet 2012 concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire le long de la Route 132. Une rencontre sera prévue avec les propriétaires concernés pour les informer du contenu du rapport et des démarches à venir s'il y a lieu.

10.1 Entente avec la SHQ concernant le programme de supplément au loyer (PSL)

2012-144 ENTENTE AVEC LA SHQ CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Considérant les résolutions #2010-020 et #2011-068 relatives à la participation de la municipalité aux nouvelles normes temporaires du Programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le projet de résidence destinée aux personnes âgées en légère perte d'autonomie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe à signer l'entente avec la SHQ et l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables concernant la gestion du programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis. La durée de l'entente est de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Programme de crédit de taxes foncières à la construction résidentielle

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2012-03

Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3, donne avis de motion qu'un projet de règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure afin de décréter un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle sur tout le territoire de Baie-des-Sables.

2012-145 AVIS JURIDIQUE SUR LA VALIDITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-03 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES EN VUE DE FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE BAIE-DES-SABLES

Considérant le *Projet de règlement municipal numéro 2010-03 décrétant un programme de crédit de taxes foncières en vue de favoriser la construction résidentielle sur tout le territoire de Baie-des-Sables* ;

Considérant qu'il a lieu de se prémunir contre d'éventuels poursuites et recours et augmenter l'acceptabilité sociale de cette initiative en validant les démarches par un conseiller juridique ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander à Maître Jean-Pierre Chamberland, avocat, un avis juridique sur la légalité du projet de règlement municipal numéro 2010-03 et, si requis, sur les modifications à apporter pour qu'il le devienne. Le coût de cet avis juridique est estimé à 550\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés

Le 24 juillet 2012 à Rimouski, la ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, a annoncé que 251 nouvelles municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) entreprendront la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). La municipalité de Baie-des-Sables se retrouve parmi la liste des municipalités retenues dans le cadre de cette annonce.

11.1 Politique pour la location de matériel et d'équipement au centre communautaire

Suite à l'adoption de la résolution #2012-136, des demandes ont été reçues au bureau de la municipalité relative aux prêts d'équipement. Considérant le précédent créé, le conseil municipal se penchera prochainement sur l'établissement d'une nouvelle politique pour le prêt de matériel et d'équipement au centre communautaire.

12 Suivi de la dernière période de questions

Un retour est effectué sur les points suivants :

- Travaux relatifs à la réfection d'une partie du 5^e Rang Est ;
- Enseigne de commandite pour la construction de la résidence pour personnes âgées ;
- Autorisation du propriétaire relative à l'évaluation environnementale – phase I ;
- Programme triennal des immobilisations ;
- Débroussaillage de l'emprise de la route Ross (demande de soumission) ;
- Circulation des VTT sur la rive du fleuve Saint-Laurent.

13. Divers

13.1 Appui au maintien de quatre circonscriptions électorales pour l'Est-du-Québec

2012-146 APPUI AU MAINTIEN DE QUATRE CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR L'EST-DU-QUÉBEC

Considérant la *Loi électorale canadienne* ;

Considérant les pouvoirs confiés à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec par la *Loi électorale canadienne* ;

Considérant l'application des règles qui régissent les pouvoirs confiés à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec ;

Considérant l'importance de la Loi et le respect de celle-ci par la Commission ;

Considérant le dépôt, le 16 juillet 2012, d'une nouvelle carte électorale [fédérale] par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec ;

Considérant l'intention manifestée par la Commission de diminuer de quatre à trois les circonscriptions de l'Est-du-Québec par un redécoupage des limites territoriales de celle-ci ;

Considérant que la présente refonte de la carte électorale fédérale aura [si elle est appliquée telle que déposée par les commissaires] pour conséquence notable de créer, dans l'Est-du-Québec, trois circonscriptions qui seront les plus peuplées du Québec sur les 78 que comportera la nouvelle carte ;

Considérant la géomorphologie du territoire de l'Est-du-Québec (incluant les MRC de Montmagny et de L'Islet) de 48 845 kilomètres carrés habité par ses 335 450 électeurs, composé de 186 municipalités et trois réserves indiennes qui sont réparties géographiquement sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que la refonte proposée affecte un principe fondamental de la Loi, soit le respect des « Communautés d'intérêts » entre autres, en éliminant la circonscription fédérale de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia et en morcelant le territoire de celle-ci d'une manière qui ne correspond pas à notre avis aux principes de la Loi ;

Considérant que les MRC sont des entités créées par le gouvernement du Québec suivant des critères respectueux des réalités sociales et économiques régionales et qu'il est important d'en préserver l'intégralité à tous les niveaux de gouvernements ;

Considérant que le rôle essentiel du député consiste à assurer la représentativité de tous les électeurs de manière effective et non théorique et que ce rôle sera amputé par le fait que les nouvelles circonscriptions seront les plus grandes en termes de territoire et de population ;

Considérant l'importance pour un élu de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de sa population ;

Considérant que les projections démographiques de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales sont basées sur 20 ans et que la révision de la carte électorale se fait aux dix ans ;

En conséquence, il est dûment proposé par Madame Monique A. Roy et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables :

- Rejette la proposition d'abolir une circonscription électorale dans l'Est du Québec et, en particulier, de faire de la Gaspésie une seule circonscription sous-représentée à la Chambre des communes ;
- Demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec, le Parlement du Canada et le gouvernement du Canada, de maintenir intactes la délimitation actuelle des circonscriptions électorales fédérales de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Haute-Gaspésie-La-Mitis-Matane-Matapédia et Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les-Basques ;
- Demande aux MRC de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine d'appuyer la présente résolution ;
- Mandate le maire, Monsieur Denis Santerre, pour déposer la présente résolution et témoigner, lors des audiences de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec qui seront tenues en septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont été soulevés :

- Réunion de travail des membres du conseil ;
- Délai pour la réalisation des travaux de fauchage en bordure des chemins municipaux ;
- Éclairage du terrain de tennis ;
- Nivelage des chemins municipaux avec le camion charrue International Paystar.

14. Période de questions du public

Le point suivant a été soulevé :

- Programme de crédit de taxes foncières.

15. Levée de l'assemblée

2012-147 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de lever la session à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire